

Conseil municipal | Séance du 24 mars 2022

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-03-24-38 | Projet culturel, scientifique, éducatif et social -
Axes principaux et orientations
Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 18 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueil, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueil.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Aube Grandfond-Cassius

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et en particulier ses articles R1614-75 et R 1614-88,
- Le décret n°2010-767 du 7 juillet 2010,

Considérant que :

- Le projet de construction de la médiathèque Elsa Triolet nécessite d'actualiser le projet des établissements en charge de la politique de lecture publique et de la diffusion de la culture ludique,
- Les réflexions des différents groupes de travail partenariaux ont été présentées au comité de pilotage partenarial présidé par le maire adjoint en charge de la culture, à savoir :
 - Axe 1 : Accorder la priorité à l'accueil des publics
Orientation -> Des équipements accessibles pour tous les habitants
 - Axe 2 : Diversifier les publics et affirmer les espaces du réseau comme des lieux de cohésion sociale
Orientation -> Des équipements attractifs (venir à) et à la conquête des publics (aller vers)
 - Axe 3 : Répondre aux évolutions de la société, aux nouveaux usages et intérêts
Orientation -> Des propositions évolutives, en phase avec les progrès de la société
 - Axe 4 : Accompagner les apprentissages et la découverte culturelle
Orientation -> Des espaces et des contenus riches et variés
- Ces propositions ont été approuvées lors de sa séance du 23 novembre 2021,

Décide :

- De valider ces axes et orientations qui seront déclinés par établissement du réseau constitué par la médiathèque Elsa-Triolet, la bibliothèque de proximité Georges-Déziré, la ludothèque municipale Louis-Aragon.

Précise que :

- Que ces axes et orientations seront intégrés au projet scientifique, culturel, éducatif et social (PCSES) qui devra être régulièrement actualisé au regard des évaluations et de l'évolution des attentes et des besoins des publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 29/03/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20220324-lmc125792-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 mars 2022